

245/2023

Département

Loir et Cher

Canton

Romorantin-Lanthenay

Commune

Romorantin-Lanthenay

DECISION DU MAIRE

Objet : 7- Finances locales / 7.5 - Subventions

Demande de mécénat auprès de la Fondation du patrimoine pour la restauration de la nef de l'église Saint-Etienne – tranche optionnelle 3

Le Maire de Romorantin-Lanthenay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020, accordant délégation de pouvoirs au Maire, et plus particulièrement l'alinéa 26,

Considérant la poursuite des travaux de restauration de l'église Saint-Etienne à mettre en œuvre par la Ville de Romorantin-Lanthenay,

Considérant l'offre de mécénat portée par la Fondation du patrimoine,

DECIDE

Article 1 :

De solliciter le soutien de la Fondation du patrimoine à hauteur de 80 % du coût total de la restauration de l'escalier de la tribune de l'orgue et de la chaire, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Tribune de l'orgue	1 865 €	Fondation du patrimoine	19 892 €
Restauration de la chaire	12 000 €	Ville	4 973 €
Escalier de la chaire	7 000 €		
Placard de la chaire	4 000 €		
Total	24 865 €	Total	24 865 €

Article 2 :

Le Maire rendra compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Article 3 :

La Direction Générale des Services et M. le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Romorantin-Lanthenay

le 19 octobre 2023

Le Maire,



Jeanne Lorgeoux

Le Maire,

20 OCT 2023

- Certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa réception en Préfecture le :
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication ou notification effectuée le : 20 OCT 2023

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site internet : 20 OCT 2023